



**PRÉFÈTE  
DE LA  
CHARENTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La préfète**

Angoulême, le

**19 FEV. 2021**

La préfète de la Charente

à

Mesdames et Messieurs  
les maires du département

**Objet : Cérémonies commémoratives pour l'année 2021**

**P.J.** : une liste des cérémonies commémoratives

Vous trouverez en pièce-jointe la liste des journées et cérémonies nationales pour lesquelles un pavage des bâtiments et édifices publics est requis pour l'année 2021.

Je vous demande de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'à chacune des journées nationales, des manifestations officielles puissent être organisées dans votre commune, dans le respect toutefois du dispositif sanitaire en vigueur.

Je rappelle que certaines des cérémonies commémoratives donnent lieu à la lecture d'un message du Président de la République ou du secrétaire d'État auprès de la ministre des armées. Le contenu de ce message sera porté à votre connaissance et vous sera adressé par mes services en temps utile, par messagerie électronique.

Si toutefois ce message ne vous parvenait pas dans le délai imparti, vous voudrez bien contacter M. Alain Claret chef du Bureau de la Représentation de l'État (tél. 05 45 97 61 90) ou, pendant le week-end et les jours fériés, le standard (tél. 05 45 97 61 00) où un agent de permanence vous transmettra le message à lire au cours de la cérémonie.

Vous trouverez également ces informations sur l'espace « collectivités territoriales » du site internet des services de l'État en Charente (<http://www.charente.gouv.fr>).

Mon cabinet se tient à votre disposition pour tout complément d'information.



Magali DEBATTE